

MAIRIE  
DE  
SAINT JEAN BREVELAY

56660



Compte-rendu du Conseil municipal  
du 14 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle Edouard AGUESSE, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Jean LE BRAS, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, Mme Caroline BESSEAU, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absents : M. Jean LE BRAS, M. Cyril COUE, Mme Marie-Hélène MOISAN

Pouvoirs : M. Jean LE BRAS à M. Éric NOUAILLE, M. Cyril COUE à M. Guénaël ROBIN, Mme Marie-Hélène MOISAN à M. Jean-Pierre LE POUËZARD

Date de convocation : 8 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HAYS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Il accueille et présente M. Yann LE BRETON aux membres du Conseil municipal, qui remplacera Mme Béatrice LEBLANC, démissionnaire pour raisons personnelles, élue suite à la démission, pour raisons personnelles de Mme Caroline BESSEAU.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations de pouvoirs – décisions prises
2. Primes COVID 2020
3. Décisions modificatives
4. Utilisation des équipements sportifs par les collèges 2020-2021
5. Déclassement domaine public et vente terrain
6. Règlement de voirie
7. Règlement du conseil municipal
8. Subvention CAF – changement de logiciel
9. Informations diverses

## 1. Délégations de pouvoir – décisions prises

### Alinéa 2 – Fixation des tarifs publics :

- Arrêté A-2020-239 du 2/11/2020 : Fixation du tarif assainissement pour l'année 2021 à 64,07 centimes d'euros le m<sup>3</sup> d'eau (augmentation de 1,5% suivant l'indice des prix à la consommation).
- Arrêté A-2020-262 du 18/11/2020 : Fixation du loyer du garage place de la Croix des Victimes à 50 € mensuel.

### Alinéa 4 - Délégation marchés publics :

- Opération 166 – Bâtiments communaux - travaux :
  - Gouedard Menuiseries, pose de couverture sur le muret de la rampe d'accès à l'école maternelle, 3 183,42 € HT
- Opération 214 – Cabinets médicaux locatifs :
  - Entreprise MLC, retrait de la pose de volets roulants, - 6 333,06 € HT
  - Entreprise Gouedard Menuiseries, réalisation de 2 meubles cuisine, 2 434,94 € HT
- Opération 225r – Nouvelle route de la métairie vers salle de la Lande :
  - Henrio TP, mise en place de 24 ml de réseau Eaux Pluviales pour raccordement des évacuations du stade de foot au bassin tampon, 2 508,00 € HT
- Opération 225 – Salle de la Lande :
  - Lot 2 Gros Œuvre – Entreprise Garaud, plus-value de réhausse de la maçonnerie des acrotères (pour masquer le bloc technique plus conséquent sur le toit et réalisation d'un regard au vide sanitaire, 4 862,36 € HT
  - Lot 3 Charpente – Entreprise Thetiot, plus-value de réhausse de l'habillage des acrotères et moins-value pour changement technique de charpente, - 3 005,75 € HT
  - Lot 6 Menuiseries alu – Entreprise Réalu, plus-value de modifications des coulissants et moins-value de suppression des caissons de volets roulants, 253,00 € HT
- Opération 234 – Extension/rénovation cuisine scolaire :
  - Entreprise Prolians, matériel pour réfection du toit de l'appentis attenant (hors chantier) par les services techniques, 1 104,14 € HT
- Opération 237 – Aménagement zone Mainguy :
  - Henrio TP, dessouchage et enlèvement de végétaux sur un talus, 180,00 € HT
- Opération 238 – Rénovation anciens locaux techniques place de la Croix des Victimes :
  - ECR Environnement, réalisation d'une étude géotechnique, 2 800,00 € HT
- Opération 240 (à créer) – Réalisation d'un terrain synthétique :
  - Sport Concept, réalisation d'une étude comparative de faisabilité, 3 580,00 € HT

## 2. Primes COVID 2020

Monsieur le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser l'implication durant la période particulière liée au confinement au profit des agents mentionnés particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est plafonnée à 1000 € et instaurée selon les modalités suivantes :

- Participation à la mise en place de la gestion de crise lors de la situation de confinement – 500 € maximum
- Sujétions particulières (adaptation du poste de travail, nouvelles tâches, surcroit de travail...) – 250 € maximum
- Présence effective – 250 € maximum

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois au mois de décembre 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,**

- **Adopte** la proposition de M. le Maire sur l'instauration de la prime Covid,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

### 3. Décisions modificatives

#### Budget principal :

Monsieur le Maire propose de procéder à une décision modificative du **budget principal** de la commune pour répondre à deux éléments.

En fonctionnement :

- Hausse des charges de personnel en 2020, + 45 000 € :
  - Surcroit de travail lié aux périodes de confinement et primes liées
  - Année pleine pour 2 postes créés en 2019 : animateur jeunesse et agent espaces verts, remplacement d'un agent par un responsable de service pour les bâtiments
- Ces 45 000 € sont financés par une reprise sur les charges générales et les dépenses imprévues

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2020	DM 1	DM 2	Total 2020
Total 011		Charges à caractère général	590 000,00 €	0,00 €	-35 000,00 €	555 000,00 €
Total 012		Charges de personnel	810 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	855 000,00 €
Total 014		Atténuation des produits	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Total 022		Dépenses imprévues	39 500,00 €	-24 200,00 €	-10 000,00 €	5 300,00 €
Total 023		Virement à la section d'investissement	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	7 000,00 €	2 200,00 €	0,00 €	9 200,00 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €	360 000,00 €
Total 66		Charges financières	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €
Total 67		Charges exceptionnelles	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 425 000,00 €</b>	<b>-22 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 403 000,00 €</b>

En investissement :

- Intégration des recettes d'investissement notifiées courant 2020 :
  - 135 000 € pour la salle de la Lande
  - 30 000 € pour la cuisine scolaire
  - 37 500 € pour le programme des cheminements doux
- Intégration de nouvelles dépenses d'investissements :
  - Programme des cheminements doux - 150 000 €
  - Chantiers divers 2020 - 35 000 € (bordures rue du Borhig, trottoirs rue des mouettes, carrefour rue Penher Pichon...)
  - Etude de faisabilité pour le terrain synthétique – 5 000 €
- Inscription des montants permettant l'écriture comptable des montants des études de travaux aux écritures amortissables (chapitre 041 ; 88 000 € en dépenses et en recettes)

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité, décide,**

- **D'inscrire** au budget principal la décision modificative proposée.

**Budget assainissement :**

Monsieur le Maire propose de procéder à une décision modificative du **budget assainissement** pour permettre l'écriture comptable des montants des études de travaux aux écritures amortissables (section d'investissement, chapitre 041 ; 1 500 € en dépenses et en recettes).

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
		Restes à réaliser 2019	Propositions Nouvelles 2020	Budget Primitif 2020	DM1	TOTAL 2020
<b>Hors operation</b>						
020	Dépenses imprévues		32 088,03 €	32 088,03 €		32 088,03 €
040	Opérations d'ordre entre sections		40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
041	Opérations patrimoniales				1 500,00 €	1 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles		30 000,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		70 000,00 €	70 000,00 €		70 000,00 €
23	Immobilisations en cours		350 000,00 €	350 000,00 €		350 000,00 €
27	Autres immobilisations financières		90 000,00 €	90 000,00 €		90 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>612 088,03 €</b>	<b>612 088,03 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>613 588,03 €</b>

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020						
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
		Restes à réaliser 2019	Propositions Nouvelles 2020	Budget Primitif 2020	DM1	TOTAL 2020
001	Excedents investissement 2019		132 088,03 €	132 088,03 €		132 088,03 €
021	Virement de la section de fonctionnement		300 000,00 €	300 000,00 €		300 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections		90 000,00 €	90 000,00 €		90 000,00 €
041	Opérations patrimoniales				1 500,00 €	1 500,00 €
27	Autres immobilisations financières		90 000,00 €	90 000,00 €		90 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>612 088,03 €</b>	<b>612 088,03 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>613 588,03 €</b>

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité, décide,**

- **D'inscrire** au budget assainissement la décision modificative proposée.

#### **4. Utilisation des équipements sportifs par les collèges pour l'année 2020-2021**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le Collège Eugène Guillevic et le Collège St Louis utilisent régulièrement les équipements sportifs communaux dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive. Dans ce cadre, le Conseil Départemental verse des subventions aux collèges pour financer les frais découlant de l'utilisation des équipements sportifs, et cette dotation est subordonnée à la passation d'une convention entre le collège, la commune et le département, fixant notamment les tarifs d'utilisation.

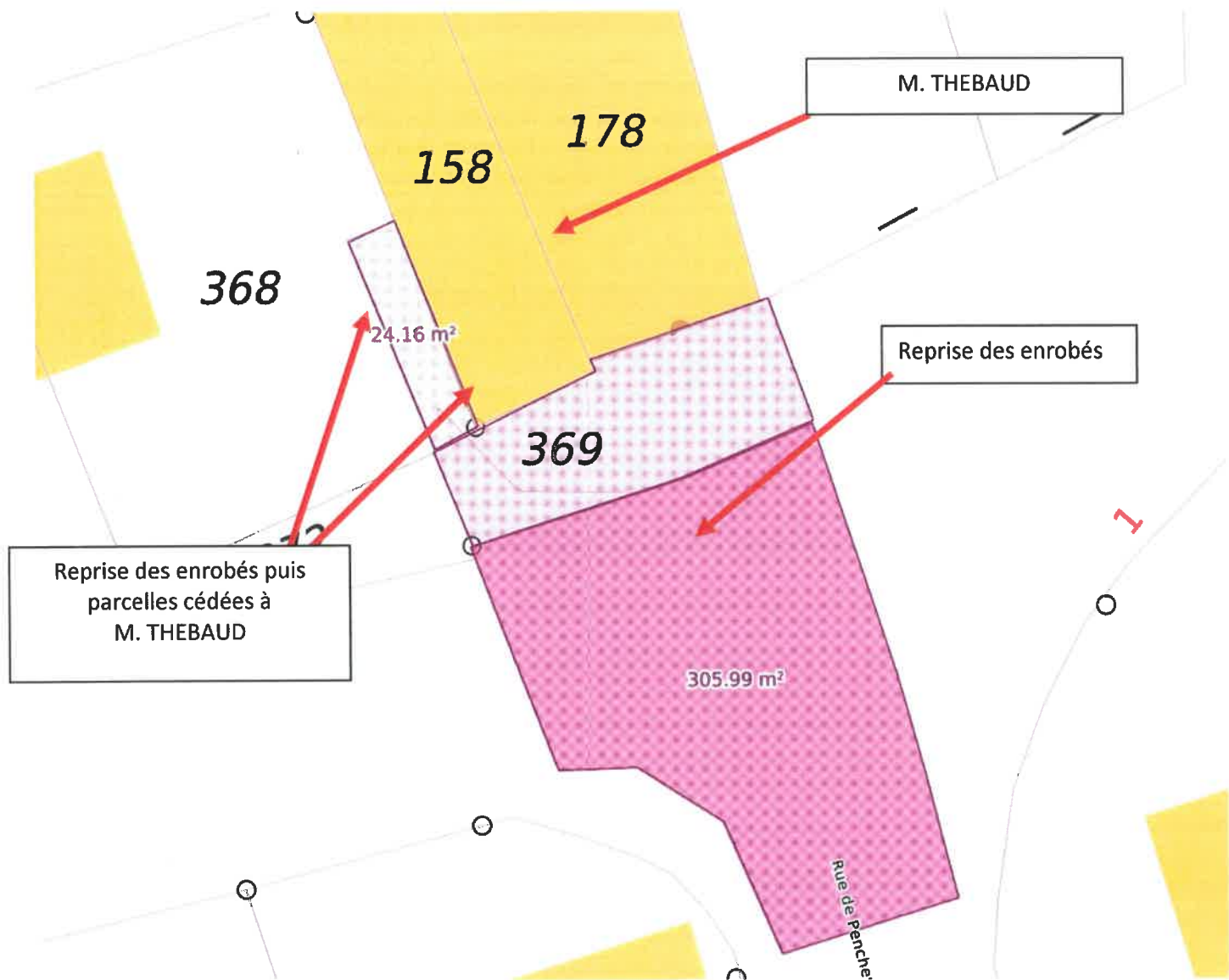
**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité, décide,**

- **De fixer** les tarifs pour l'utilisation des équipements communaux pour l'année 2020/2021 à 5,03 € l'heure de gymnase et à 1,70 € l'heure pour les aires découvertes.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer la convention afférente.

#### **5. Déclassement domaine public et vente terrain**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que « rue Penher Pichon », le domaine public de la commune va jusqu'en limite d'un bâtiment appartenant à M. Thébaud. La commune possède également dans le domaine privé la parcelle YT 369, située le long de la façade ouest du bâtiment.

Des travaux de reprise des enrobés du carrefour vont avoir lieu prochainement. Il est proposé de faire porter ces reprises d'enrobés jusqu'en bordure du bâtiment, puis de céder les abords à M. Thébaud ceux-ci servant exclusivement pour leurs employés ou leurs clients.



Le prix serait décomposé en deux tranches :

- 25 € pour le foncier
- 12,5 € pour la reprise des enrobées (environ 50% du prix du marché)

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, décide, à l'unanimité,**

- **De déclasser** du domaine public communal la portion de voirie située entre le carrefour de la rue Penher Pichon incluant ses trottoirs et le bâtiment de l'entreprise THEBAUD (soit une bande d'environ 5m de largeur par 18 m de longueur),
- **D'autoriser** la vente de la partie ainsi déclassée à M. THEBAUD, pour un montant de 37,50 € le m<sup>2</sup>,
- **D'autoriser** la vente de la parcelle YT 369 à M. THEBAUD, pour un montant de 37,50 € le m<sup>2</sup>,
- **De saisir** la Direction Immobilière de l'Etat pour une estimation financière de cette parcelle,
- **De dire** que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur,
- **De confier** la vente à l'office de Maître DREAN-GUIGNARD,
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

## 6. Règlement de voirie

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil municipal que la commission travaux réunie le 14 octobre propose de modifier le règlement de voirie et de pose des buses.

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,**

- **Adopte** le règlement de voirie (en annexe) tel que proposé par la commission travaux.

## **7. Règlement du conseil municipal**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que depuis la loi NOTRe de 2015, les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants sont tenus d'adopter un règlement intérieur pour leur fonctionnement. Certains sujets sont obligatoirement régis par ce règlement.

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité,**

- **Adopte** l'ensemble du règlement intérieur du conseil municipal pour la mandature 2020-2026.

## **8. Subvention CAF – changement de logiciel**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est envisagé de modifier le logiciel de gestion des inscriptions au périscolaires pour la rentrée de septembre 2021. Un nouveau logiciel permettra la mise en place du pointage automatique, ainsi qu'un portail parents simplifiant les inscriptions aux services et les liens administratifs avec les familles.

Ce déploiement est actuellement estimé à un montant de 8 632,77 € HT, incluant le logiciel, les tablettes et supports, les cartes...

Une subvention est possible sur ce projet, un dossier est à déposer auprès de la CAF.

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire, décide, à l'unanimité,**

- **D'autoriser M. le maire** à formuler une demande de subvention auprès de la CAF pour le changement du logiciel enfance.

## **9. Informations diverses**

- Il est proposé la création d'une commission « lotissement » :  
M. Jean-Pierre LE POUËZARD, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Christophe DANO, M. Eric NOUAILLE, M. Alain HIVERT, M. Guénaël ROBIN, Mme Florence BROWN, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Viviane OLIVEUX, se portent volontaires pour être membres de la commission « lotissement ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21.

Le maire,



Guénaël ROBIN.

